



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-439504960-20251208-2025081204-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Lundi 8 décembre 2025**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON (à partir de la délibération N°9), MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, TREUIL, SEGURA,

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président
Mme MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025081204 : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES/ CREANCES ETEINTES

Madame le Trésorier Principal d'Arcachon a adressé, pour admission en non-valeur, une liste de noms de débiteurs divers d'Arcachon Expansion envers lesquels les différents actes de poursuites se sont révélés infructueux.

Ceci concerne plusieurs titres de recettes émis par Arcachon Expansion pour un montant total de 0.80 € et se répartissent comme suit :

Budget 730 : BUDGET COMMERCIAL

- TOP 7 0.80 € (compte 6541)

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- AUTORISER l'admission en non-valeur de 0.80 € sur le budget ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE 730
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°4 concernant les demandes d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables/ créances éteintes.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le lundi 8 décembre 2025
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

